

Quelle est l'installation concernée par ce formulaire ?

Toute installation électrique de production d'électricité sans dispositif de stockage de l'énergie électrique (batterie) : installation de production photovoltaïque, éolien, biomasse, hydro-électricité,

Utilisez l'attestation de conformité VIOLETTE en cas de présence d'un dispositif de stockage de l'énergie électrique (batterie)

Comment rédiger votre formulaire ?

Respectez les consignes ci-après données pour les cadres A à H

En signant cet imprimé CERFA, le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL.

Ce règlement d'intervention est annexé à l'arrêté du 22 novembre 2011 portant modification de l'arrêté du 17 octobre 1973 relatif à l'agrément CONSUEL pour le visa des formulaires d'attestation de conformité établis selon les dispositions des articles D342-18 à 21 du code de l'énergie.

Celui-ci est consultable dans le Bulletin Officiel n° 43 – novembre - décembre 2011 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Le règlement d'intervention du CONSUEL et ses fiches techniques sont téléchargeables sur www.consuel.com (ou communiqués sur demande écrite).

Utiliser 1 formulaire par point de livraison.

⚠ Le formulaire d'attestation de conformité est un document CERFA qui doit être rempli correctement par l'installateur (ou le maître d'ouvrage s'il a procédé lui-même à l'installation ou l'a fait exécuter sous sa responsabilité). S'il manque des renseignements, celui-ci sera retourné pour complément, ce qui retardera d'autant le visa par CONSUEL. Renseignez donc correctement ce formulaire.

Cadre réservé pour l'apposition du visa par CONSUEL

Ne rien inscrire dans ce cadre

⚠ à défaut, le formulaire est irrecevable

Cadre réservé aux données d'utilisation de votre formulaire.

Ne rien inscrire dans ce cadre

⚠ à défaut, le formulaire est irrecevable

Cadre réservé au CONSUEL

Formulaire émis le : (Valable uniquement en)

A envoyer au CONSUEL avant le :

N° Client :

N° Siret :

- Lorsque l'installateur est domicilié dans un département pour lequel un taux de TVA réduit s'applique, le département du chantier pour lequel le formulaire est utilisé, doit être indiqué.
 - ⚠** Si le département du site objet du formulaire est différent de celui indiqué, **le formulaire est irrecevable.**
- **⚠** Si la date limite d'envoi (date indiquée à « A envoyer au CONSUEL avant le ») est dépassée, **le formulaire est irrecevable.**
- Uniquement pour un installateur professionnel en électricité : l'installateur mentionné dans le cadre « INSTALLATEUR » est tenu de vérifier son n° SIRET et en cas d'erreur de contacter CONSUEL.

Cadre « INSTALLATEUR » : mentionne le nom et les coordonnées de l'installateur ayant commandé le formulaire.

Ne rien inscrire dans ce cadre

⚠ à défaut, le formulaire est irrecevable

A défaut de précisions portées dans le cadre « ADRESSE DES CORRESPONDANCES » ci-dessous, les correspondances établies par CONSUEL seront adressées au nom et aux coordonnées indiqués dans le cadre « INSTALLATEUR ».

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
Si incomplète ou erronée, de cette adresse indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" s'occupe

Nom du contact : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____ @ _____

Vous êtes un Installateur professionnel en électricité :

Désignez si nécessaire l'un de vos salariés et/ou l'une de vos agences qui sera destinataire de toutes les correspondances pour ce dossier.

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
Si incomplète ou erronée, de cette adresse indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" s'occupe

Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____ @ _____

Vous êtes un Installateur non professionnel en électricité :

Si l'adresse indiquée dans le cadre « INSTALLATEUR » est erronée, précisez l'adresse de destination de toutes les correspondances pour ce dossier.

Pour vous joindre facilement en cas de besoin, indiquer un n° de téléphone portable et une adresse mail.

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ☐ NON ☐ OUI **1**

Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation * : _____ **2**

Nom du site * : _____ **3**

Bâtiment * : ☐ Bâtiment neuf ☐ Bâtiment existant ☐ Sans bâtiment

☐ HABITATION ☐ Opération * : ☐ opération individuelle ☐ opération collective (plusieurs logements)

☐ AUTRE ☐ Activité * : ☐ agricole ☐ industrielle ☐ tertiaire ☐ autre : _____

Bât. Collectif * : ☐ NON ☐ OUI Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____

Adresse * **7** N° : _____ Rue : _____

Complément : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Latitude : _____ Longitude : _____ **8**

1 • Cochez « OUI » si le formulaire est établi pour permettre au Gestionnaire du Réseau public de Distribution d'électricité (G.R.D.) de mettre en service l'installation électrique et dans ce cas, indiquez la référence du point de livraison communiquée par le G.R.D.

• Cochez « NON » si le G.R.D. ne réclame pas ce formulaire.

2 Précisez le nom du maître d'ouvrage (propriétaire de l'installation).

3 Nom de l'opération ou du programme ou enseigne de l'établissement objet de ce formulaire

Précisez le type de bâtiment en cochant une seule case parmi :

- « Bâtiment neuf » si l'installation de production est sur ou dans un bâtiment neuf,
- 4** - « Bâtiment existant » si l'installation de production est sur ou dans un bâtiment existant,
- « Sans Bâtiment » si l'installation de production est totalement extérieure (par exemple : champ photovoltaïque)

⚠ si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.

Précisez le type de site :

- Installation mise en œuvre dans un logement : cochez « ☒ Habitation » et « ☒ opération individuelle »
- 5** - Installation mise en œuvre dans un bâtiment collectif d'habitation : cochez « ☒ Habitation » et « ☒ opération collective »
- Installation non mise en œuvre dans un bâtiment d'habitation : cochez « ☒ Autre » et précisez l'activité.

6 Cochez « Oui » si l'installation est mise en œuvre dans un logement ou local précis d'un bâtiment collectif. Identifiez alors impérativement le logement ou le local en précisant le nom de l'immeuble, de la cage, l'étage et le numéro de porte.

7 Précisez l'adresse du site correspondant au formulaire.

8 Il est fortement recommandé de préciser les coordonnées GPS afin de localiser sans difficulté le site en cas de visite.

TRAVAUX			
9	Installation de production objet des travaux (1) * : ☐ photovoltaïque ☐ éolien ☐ autre (2) : _____		
		photovoltaïque	éolien
10	Installation de production renouvelée (3) * : ☐ non ☐ oui ➔ Si oui : nombre de générateurs _____		
	Puissance installée (4) * : _____ kVA	Tension côté courant alternatif * : ☐ ≤ 1000 V ☐ > 1000V	
	Raccordement au réseau DP (5) * : ☐ Oui ☐ Non	14 Joindre à cette attestation le dossier SC 144 (6)	
	Autres intervenants en électricité sur installation de production (7) * : ☐ NON ☐ OUI 15 ➔ Si oui : Indiquer nom et coordonnées : _____		

Travaux : Ne cochez qu'une seule case. ⚠ si plusieurs cases sont cochées, le formulaire est irrecevable.

Mentionnez le type de production.

Si « autre », précisez le type de production : biomasse, géothermie, hydraulique-hydroélectricité, etc.

Rappel : utilisez impérativement 1 formulaire par type de production.

- Cochez « Oui » si la puissance d'une installation de production existante a été modifiée OU si les travaux concernent la mise en conformité d'une installation de production existante ; dans ce cas indiquez alors le nombre de générateurs concernés par les modifications selon leur type.
- Cochez « Non » si l'installation de production est neuve et en l'absence de travaux sur une installation de production existante

Précisez la puissance de production totale en Kilo Volt Ampère (kVA) installée sur le site.

Indiquez impérativement si l'installation relève ou non de la basse tension :

- Cochez la case « ≤ 1000 V » pour la basse tension.
- Cochez la case « > 1000 V » pour la haute tension.
- Cochez la case « Oui » si l'installation de production est raccordée ou va être raccordée au réseau public de distribution d'électricité.
- Cochez la case « Non » si l'installation de production n'est pas raccordée au réseau public de distribution d'électricité (alimentation d'une installation de consommation sur site isolé par exemple).

En l'absence de rapport de contrôle établi par un organisme d'inspection, joindre le dossier technique de la série n° SC 144 :

		Dossier à joindre
Photovoltaïque	Circuits DC sans dispositif de protection contre les surintensités	SC 144A
	Circuits DC avec dispositifs de protection contre les surintensités	SC 144B
Autre		SC 144D

Ces dossiers techniques sont téléchargeables sur www.consuel.com ou communiqués sur simple demande.

Pour les installations de sites recevant des travailleurs et/ou du public, ou pour les installations de puissance installée supérieure ou égale à 250 kVA, un rapport d'un organisme d'inspection doit être obligatoirement joint à votre formulaire d'attestation de conformité.

- Cochez « Non » si vous êtes le seul intervenant en électricité sur l'installation électrique de production.
- Cochez « Oui » si un autre intervenant en électricité a procédé à la pose d'au moins un circuit électrique fixe sur l'installation de production objet de ce formulaire (pose canalisation + pose d'un dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects). Dans ce cas, précisez le nom et les coordonnées de cet intervenant en électricité.

A défaut de déclaration d'autre intervenant en électricité, l'apposition de votre signature sur ce formulaire engage votre responsabilité sur la totalité de l'installation de production d'électricité du site objet de ce formulaire.

L'installateur soussigné (8) atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non renouvelées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (8)

Date * : ____ / ____ / ____ 16

Signature * : 17

☐ Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierais avant l'écoulement de ce délai. Dans le cas contraire CONSUEL ne pourra procéder au traitement de ce formulaire avant le 18

Indiquez la date à laquelle vous signez le formulaire.

16 ⚠ un formulaire non daté, ou sur lequel la date de signature est antérieure de 2 mois à la date de réception par CONSUEL, est irrecevable.

17 Signature obligatoire du formulaire par l'installateur. ⚠ Un formulaire non signé est irrecevable.

18 Uniquement pour un particulier qui signe le formulaire : cochez la case en cas de renonciation à la clause de rétractation de 14 jours (valable seulement si vous adressez le formulaire à CONSUEL sous un délai de moins de 14 jours à compter de sa date d'émission indiquée dans le cadre B).

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre



Zone réservée au CONSUEL

Ne rien inscrire dans ce cadre

⚠ à défaut, le formulaire est irrecevable

Éléments complémentaires à joindre à votre formulaire :

- un rapport de contrôle d'un organisme d'inspection pour une installation de production installée sur un site recevant des travailleurs et/ou du public, ou pour une installation de production de puissance installée supérieure ou égale à 250 kVA.
- Le dossier technique n° SC 144 en l'absence de rapport d'organisme d'inspection
- un plan de situation pour nous permettre de localiser parfaitement le site en cas de visite

Quand envoyer mon formulaire d'attestation de conformité ?

Où adresser mon formulaire d'attestation de conformité ?

Quand aurai-je la visite du CONSUEL ?

Quand mon formulaire d'attestation de conformité sera-t-il visé ?

Comment faire si j'ai perdu mon attestation de conformité visée ?

Vous trouverez les réponses sur notre site internet
www.consuel.com, rubrique FAQ.